



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 06.03.2009 L'an deux mille neuf et le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr BOUDES, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents: Mr DELPOUX, Mme DESFARGES-CARRERE, Mrs RASKOPF, DELBES, Mme RAHOU.

N° 09/52

Secrétaire : Mme BORIES.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Buongiorno

**EXONERATION T.L.E.
ET T.D.E.N.S. SUR
PERMIS DE
CONSTRUIRE APRES
SINISTRE**

Suite à l'incendie du 11 août 2008 qui a détruit la totalité des dépendances attachées à son habitation, Mme Chirouze Pierrette a déposé une demande de permis de construire pour pouvoir rebâtir avec la même surface au sol et la même hauteur, sans modification d'emprise et de volume.

Mme Chirouze Pierrette demande à être exonérée du paiement des taxes T.L.E. et T.D.E.N.S. sur ce permis de construire.

Adopté à l'unanimité

incendie, Considérant que ce permis de construire est consécutif à une destruction par

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

Vu le code de l'urbanisme,

DECIDE d'exonérer Mme Chirouze Pierrette du paiement des taxes T.L.E. et T.D.E.N.S. afférentes au permis de construire déposé après sinistre.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,